



22 rue Malmaison
93170 Bagnolet
contact@snuter-fsu.fr

Bagnolet, le mardi 10 février 2026

Mme Amélie de Montchalin
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy 75012 Paris

M. David Amiel
*Ministre délégué en charge de la Fonction publique
et de la Réforme de l'État*
101, rue de Grenelle 75007 Paris

Objet : préavis de grève national du 17 février au 17 mars 2026

Cette année encore, le budget a été imposé sans vote par 49-3, nouveau passage en force devant l'assemblée destinée à valider des mesures impopulaires qui font payer aux travailleuses, aux travailleurs et au service public les cadeaux au grand patronat et aux actionnaires, ainsi que l'augmentation des budgets militaires.

Contre cette casse de notre modèle social, la FSU Territoriale continue d'agir pour défendre les services publics, seuls à même d'assurer la solidarité, la cohésion, la justice sociale et la nécessaire rupture écologique. Les 2,2 milliards de coupes, après celles de 2025, dans les budgets des collectivités ont des effets concrets sur le terrain : suppressions de postes, dégradation des conditions de travail avec la souffrance qui en découle, fermetures et privatisation de services publics, et baisse de la qualité du service rendu...

Dans de nombreuses collectivités, avec la FSU Territoriale, les agent.e.s se mobilisent pour défendre pied à pied chaque poste, chaque mission et continuent de lutter pour l'emploi, l'amélioration des salaires, des carrières et des retraites.

La FSU Territoriale, soutient ces luttes locales contre la dégradation du service public et pour les conditions de travail et d'emploi et rappelle ses revendications pour le service public et la fonction publique :

- Une réforme des retraites avec un retour à 60 ans comme âge légal de départ ;
- L'abrogation de la loi dite de « Transformation de la fonction publique » et celle de la réforme de l'assurance-chômage ;
- Le retour à une rémunération à 100% en cas de maladie ;
- La suppression du jour de carence ;
- L'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice ;

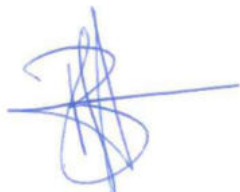


- L'indexation des salaires, des minima sociaux, des pensions et du point d'indice sur l'inflation ;
- La reconstruction des grilles indiciaires pour corriger le tassement des carrières ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Des recrutements statutaires et un plan massif de résorption de l'emploi précaire titularisation pour résorber la précarité dans la fonction publique ;
- La semaine de 32 heures sans perte de salaire ;
- Des dotations aux services publics et les collectivités territoriales à la hauteur de l'urgence sociale et écologique et des missions transférées aux collectivités.

Aussi, la FSU Territoriale dépose des préavis de grève pour chacune des journées du 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 février et pour celles du 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 mars 2026, de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble des agent-es de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, madame la ministre, monsieur le ministre délégué, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



La co-secrétaire générale
Béatrice FAUVINET



Le co-secrétaire général
Julien FONTE

